



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 1^{er} mars 2018
Procès-verbal n°269**

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Corinne Maison
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Anne Rieder
Mme Cecilia Schäfer

Excusés : M. Sylvain Fuser
M. Philippe Tièche (vice-président)

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 268 de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2018
2. Communications et échancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2018 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjointes
5. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 20 février 2018
6. Questions orales / écrites
7. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30 et propose au de nommer M. Cyril Baudin comme vice-président de cette séance, en l'absence de M. Philippe Tièche, excusé, tout comme Sylvain Fuser, par ailleurs.

1. Approbation du PV n°268 de la séance du Conseil municipal du 25 janvier 2018

p.5 (point 7): **M. Matthey-Jonais** corrige « nécessitent des énergies grises » par « nécessitent une maintenance et un entretien ».

p.10 (paragraphe 3) : **M. Dethiollaz** demande de corriger comme suit : « la compagnie des sapeurs-pompiers a manifesté à l'unanimité son opposition... ».

Le PV, avec les modifications demandées, est approuvé à l'unanimité.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président informe...

- que, conformément à ce qui avait été demandé lors de la dernière séance du CM, il a envoyé une lettre à la direction de la Poste dont une copie a été envoyée aux membres du CM ;
- qu'il a reçu une carte de remerciement de Mme Zita Minasso-Rota au sujet de la matinée des aînés ;
- que le deuxième challenge de hockey des élus genevois est organisé le 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets et qu'il invite les personnes intéressées à contacter l'administration pour s'y inscrire ;
- avoir reçu une invitation à la Servette Gaming Night qui se tiendra le 15 mars à partir de 19 heures au stade de Genève ;
- que, faisant suite à la proposition de l'exécutif que des représentants du CM assistent à des séances techniques consacrées aux projets de développement de la commune ainsi qu'à la future crèche intercommunale, les membres intéressés sont MM Baudin, Fuchs et lui-même.

3. Décision de l'AG de l'ACG du 31 janvier 2018 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux

M. Dethiollaz rappelle qu'il s'agit de prélever un montant de Frs 300'000.- du Fonds Intercommunal pour la couverture thermique (toit amovible) du bassin olympique de la piscine de Lancy-Marignac.

Aucune opposition n'est formulée

4. Communications du maire et des adjointes

M. Riem...

- invite les conseillers municipaux à venir visiter le site du presbytère. Une date leur sera proposée ;
- informe que les travaux de démolition de la Step de Gennecy n'ont pas encore pu débuter, pour cause de météo peu favorable.

Mme Scheibler informe que Monsieur Lädermann a remercié la commune pour son don exceptionnel concernant le projet d'une école d'agriculture biologique au Burkina Faso. L'école a ouvert ses portes le 22 janvier. **Mme Jendoubi** relate de son côté l'importance de ce qui est réalisé dans ce cadre, grâce au soutien des communes de la Champagne.

Mme Maison informe...

- que la Journée cantonale sur les chemins pédestres aura lieu le 28 avril dès 10 heures ;
- que, sous l'égide de l'UEFA et de l'ONU, aura lieu le 21 avril au stade de Genève un match de football de solidarité destiné à récolter des fonds à destination de projets humanitaires. La commune a acheté une dizaine de billets, qu'elle met à disposition de la population ;
- que l'étape 2018 du Tour du Canton à Avully ne pourra être réalisée, le délai étant trop serré et que l'édition 2020 pourrait éventuellement comprendre une étape sur notre commune, le programme 2019 étant déjà bouclé ;
- que deux privés ont fait opposition aux aménagements de places de parking provisoires au chemin des Meurons et que le service des monuments et site (SMS) a émis des remarques sur ce projet. La commune rencontrera les opposants, en présence de la DGT (département des transports et de l'agriculture) et de son mandataire et répondra au SMS. Le projet, dans sa globalité, soit également la réalisation des places de parking autour de la mairie, est donc actuellement bloqué ;
- que l'exécutif s'est opposé, avec d'autres communes genevoises, vaudoises et françaises et sous l'égide de la commune de Vernier, au projet de fiches PSIA (développement de l'aéroport de Cointrin) tel que présenté. Il est par ailleurs fait remarquer que la commune de Laconnex a pris une résolution s'opposant à ce développement ;
- que des travaux de chemisage sur le collecteur d'eau pluviale, route d'Avully, seront effectués à partir du 8 mars, si toutefois les conditions météo le permettent ;
- que le Festival Antigél remercie la commune pour sa collaboration lors des événements du 4 février (brunch et concert au Temple).

5. Rapport de la commission des espaces publics, routes et environnement du 20 février 2018 (par Cyril Baudin)

- Le projet de lettre répondant à une demande de signer une pétition en faveur de la mobilité douce est lu et approuvé tacitement. Ce courrier sera co-signé par le président de la commission et celui du CM.
- La commission demande à l'unanimité à l'exécutif de lui présenter un projet pour la réfection de l'ancien préau (le long de la route d'Avully) en y incluant une bande végétalisée et quelques éléments de mobilier. **Mme Maison** précise qu'il faudra très certainement passer par une demande d'autorisation de construire et que les délais en seront forcément rallongés. **Mme Papaioannou** tient à ce que ce ne soit pas l'école qui dicte le rythme ni le moment d'intervention pour la réalisation de ces travaux.

Cette demande de la commission d'élaborer un projet de réfection du préau et de faire le nécessaire selon le calendrier communal est suivie, à l'unanimité, par le Conseil municipal.

Divers points ont par ailleurs été discutés :

- Route de contournement du village d'Avully : cette idée, dont il a été très récemment répondu par le chef du DETA qu'elle ne faisait pas partie des priorités du canton, n'a pour l'heure que peu d'espoir à se concrétiser.
- Eclairage défaillant sur la place de jeux à Genneçy : le problème devrait être résolu prochainement (rendez-vous avec les SIG).
- Jardin Robinson : la commission a émis l'idée de voir s'il est possible de récupérer des anciennes structures de jeux dans des communes voisines.
- Containers de récupération pour les contenants en plastique autre que du PET : les essais faits notamment à Laconnex n'ayant pas été concluants, le canton ne préconise pour l'instant pas de solution de récupération de plastiques autres que le PET.

6. Questions orales / écrites

6.1 Question écrite du 25 janvier 2018 de Pascal Dethiollaz, adressée à René Riem, maire, au sujet de la directive relative à la gestion administrative et financière des sapeurs-pompiers d'Avully

M. le Maire, pouvez-vous m'expliquer quelles sont les raisons qui vous ont amené à supprimer les indemnités aux sapeurs-pompiers volontaires de la commune d'Avully lorsqu'ils sont engagés sur certains types d'intervention, notamment les interventions non facturables au sens du Règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers. Je vous remercie par avance de votre réponse.

6.2 Réponse du 1^{er} mars de René Riem à la question écrite de Pascals Dethiollaz du 25 janvier 2018

La directive du 29 novembre 2017 (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018) relative à la gestion administrative et financière de la compagnie des sapeurs-pompiers vise 2 buts principaux :

- Formaliser et préciser les relations administratives et financières entre la mairie et la compagnie des sapeurs-pompiers.
- Faire converger les 3 compagnies qui se sont unies pour les chefs d'intervention en ce qui concerne les pratiques d'indemnisation

Raisons :

Forte complexification des processus administratifs et exigences, notamment de la part du département de tutelle (DSE), tant vis-à-vis des compagnies que de leurs administration (mairie)

Difficultés récurrentes à obtenir les informations ou documents utiles à la gestion financière et administrative.

Historique des indemnisations

Jusqu'à fin 2007, les interventions des sapeurs n'étaient pas indemnisées. Cette pratique, non formalisée, a été modifiée en 2008, de manière unilatérale par le corps des sapeurs- pompiers. Depuis lors, toutes les heures d'intervention des pompiers sont facturées.

Après discussions avec les communes avoisinantes, il s'avère que seule Avully pratiquait cette politique. Depuis le regroupement des CI, cette question devait

être tranchée, les communes d'Avusy et de Chancy ne souhaitant pas s'aligner sur Avully « à la hausse ».

Depuis le 1^{er} janvier 2018

Les interventions ne sont plus indemnisées, d'une part pour faire converger les pratiques des 3 compagnies regroupées à travers les CI. D'autre part, pour rappeler que les compagnies sont considérées légalement, et désignées « SPV », soit sapeurs-pompiers volontaires.

Comme il est fait mention dans la question de M.Dethiollaz, tout montant refacturé par la commune au demandeur (demande de destruction de nid de guêpes, de sauvetage d'un chat, etc) ou au responsable d'un sinistre (notamment pour négligence d'entretien) est reversé aux membres qui ont participé à l'intervention.

Enfin, il est prévu que l'exécutif puisse rétribuer les membres des pompiers en cas d'engagements particulièrement important ou récurrents.

Quelques Chiffres

2017 :

Indemnités totales versées : Frs 22'800.-

Indemnités liées aux interventions : **Frs 420.-**

Soit : 1.84 % de la totalité

2016 :

Indemnités totales versées : Frs 23'700.-

Indemnités liées aux interventions : **Frs 1'330.-**

Soit : 5.62 % de la totalité

6.3 Réplique de Pascal Dethiollaz à la réponse de René Riem

Mesdames et Messieurs vous comprendrez naturellement que la réponse qui m'a été donnée ne me convient pas et ne conviendra certainement pas à l'entier de la compagnie des sapeurs-pompiers d'Avully, qui pour rappel a refusé à l'unanimité la Directive relative à la gestion administrative et financière de la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Avully.

Tout d'abord, M. le Maire, je voudrais que vous développiez le 2^{ème} but ; à savoir faire converger les 3 compagnies qui se sont unies pour les chefs d'intervention, surtout le terme « faire converger » souhaitez-vous une fusion des compagnies ? Car si c'est le cas, annoncez-le directement. N'est-ce pas un but avant la fin de votre mandat comme vous l'avez déjà annoncé à certain ? Encore que, pas forcément aux personnes concernées, Chancy par exemple ne semble pas être au courant...

Ensuite, les raisons que vous citez, « forte complexification des processus administratifs et exigences (de la part du DSE) » et « La difficulté récurrent à obtenir des informations ou documents utiles à la gestion financière et administrative ». Je ne comprends pas bien le lien entre les raisons et la suppression des indemnités. En effet pour la première raison, je ne vois pas en quoi les intervenants, le bout de la chaîne, devraient être péjoré, s'il y a une complexification des processus, ce n'est pas vers les sapeurs qu'il faut se diriger mais plutôt vers le DSE, ou l'ACG par exemple si d'autres communes semblent avoir la même opinion que vous. Ensuite pour la deuxième raison, un problème entre la Mairie et l'état-major de la Compagnie doit-il pénaliser l'entier des sapeurs, je n'en suis pas sûr.

En ce qui concerne votre bref historique, je me demande de quelle manière est gérée la commune ? Si j'en crois vos mots, vous versez des indemnités à des personnes qui vous le demandent. Car oui si la compagnie a décidé unilatéralement d'être soldé comme vous le dites, et que vous vous versez cette

somme c'est que vous êtes consentant. J'espère que d'autres sociétés n'ont pas décidées unilatéralement de recevoir des indemnités sinon nous allons avoir un problème financier à Avully. D'ailleurs vous oubliez certainement l'année 2013, année où il a été décidé d'uniformiser le tarif à 20/h pour tout, soit exercice, formation, intervention, etc. et cela avec l'accord de la Mairie bien sûr. Pour rappel cette séance a eu lieu avec le premier-lieutenant Nigl et le Sergent-major Luder.

D'ailleurs pour rester dans les finances j'ai 2 questions qui me traversent l'esprit, est-ce que le budget a été diminué afin d'être cohérent et ne pas bloquer de l'argent inutilement ? Quand vous avez proposé de modifier les indemnités des conseillers et des maire/adjoints, avez-vous consulté les autres communes pour s'aligner ?

Si je comprends bien la raison principale est que les communes de Chancy et d'Avusy n'ont pas voulu s'aligner sur Avully et par conséquent solder les sapeurs-pompiers en intervention. Du coup c'est beaucoup plus simple de supprimer à ceux qui ont, que d'essayer de trouver des solutions pour que tous aillent. Communément on appelle cela du nivellement par le bas.

J'aimerais également vous faire remarquer que dans cette directive, vous encouragez à ce que des cours en commun soient organisés. Lors de ces cours les pompiers d'Avully ne sont soldés, pas les pompiers des autres communes mais apparemment cela ne dérange pas l'équité à ce moment-là.

Certains sapeurs doivent prendre sur leurs heures supplémentaires ou jour de congé pour être libéré professionnellement, ils sont également prêts à venir à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. Quel est le message de remerciement que vous leur envoyez ?

À l'heure où le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires est toujours plus difficile, là où les fédérations des sapeurs-pompiers des cantons latins s'unissent pour organiser des journées nationales de recrutement, quel est le message que la commune d'Avully envoie ? En tout cas pas un encouragement. D'ailleurs n'oubliez pas que la responsabilité du recrutement incombe à l'autorité communale.

J'aimerais également profiter de cet instant de parole pour donner une précision du mot volontaire vu que vous y faites référence avec le terme « SPV » soit sapeurs-pompiers volontaires. Selon la définition du dictionnaire, volontaire veut dire qui résulte d'un acte de volonté, soit ce que veut quelqu'un. Donc volontaire n'est pas égal à bénévole. Sauf erreur de ma part toutes les personnes autour de cette table nous avons été volontaire pour siéger ici, enfin je l'espère, j'espère que personne n'a été menacé. Et vous m'arrêterez si je dis des bêtises mais nous touchons une indemnité pour être ici, preuve en est que nous pouvons être volontaires et rémunéré.

Quant à savoir pourquoi cette problématique a été soulevée par mes soins au conseil municipal, je vais anticiper votre question. Sachez Mesdames et Messieurs que quand le sujet a été abordé en direct avec M. Riem, mes arguments n'ont pas été retenus, la directive a suivi son cours et est rentrée en force. En effet convoqué le Capitaine et le Fourrier au mois de novembre et leur remettre le jour même une directive, établie sans les consulter bien entendu, et la faire entrer en vigueur quelques semaines après, en matière de démocratie on a vu mieux. Alors vous me direz on aurait pu entendre le Capitaine Bieri sur le sujet, oui mais pour cela il aurait fallu répondre à ses sollicitations, comme par exemple le recevoir en commission feu selon ma demande de la dernière commission du 23.05.2016.

Et alors pour terminer votre réponse, et j'en terminerai également par ces mots, vous nous donnez le cout des soldes en interventions, 420.- pour l'année 2017, 420.- pour dire merci aux personnes engagées qui viennent en soutien à la population et plus globalement à la commune. Afin d'être le plus transparent possible à l'égard de tous, en effet le montant total basé sur une moyenne de 4

ans est de 1'401.65/an ceci étant tributaire du nombre et de la nature des interventions.

Pour toutes ces raisons je propose de rétablir les indemnités des sapeurs-pompiers d'Avully engagé en intervention ainsi que la tenue d'une commission feu pour entendre le Capitaine Bieri et revoir la directive dans son ensemble.

Merci de votre attention.

Pascal Dethiollaz

Une ou deux questions, censées éclairer le sujet ont été posées puis, se fondant sur l'article 27 du règlement du CM, qui spécifie qu'une question ne peut faire l'objet d'un débat, **le maire** demande que ce sujet soit traité en commission du feu, avec la présence du capitaine ainsi que de certains officiers et du fourrier. Cette proposition est reprise par **le président**, qui charge le président de ladite commission de fixer une date pour une séance.

- **M. Dethiollaz** a entendu dire que la parcelle n° 362 (chemin des Meurons – chemin de Vénébé) serait à vendre et demande si la mairie a envisagé cet achat. **Le maire** confirme avoir eu vent de cette rumeur et prendra contact avec le propriétaire.

Le Conseil municipal émet unanimement une position de principe favorable pour une éventuelle acquisition de la parcelle indiquée.

13. Divers

Mme Papaioannou se fait l'écho d'une remarque qui lui est parvenue selon laquelle il manquerait une place de parking pour handicapé sur le parking de l'école.

Mme Papaioannou attire l'attention sur le fait qu'il n'y a pas d'ascenseur pour les élèves handicapés de l'école. Elle propose d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine commission des Bâtiments. M. Fuchs relève qu'un projet existe, qu'un crédit avait été voté (en 2007) mais qui avait été attaqué par référendum, provoquant, finalement, le retrait du projet.

Cette proposition de traiter de ce sujet lors d'une commission des Bâtiments est acceptée par 8 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

M. Baudin tient à remercier les employés communaux pour les efforts déployés en matière de déneigement.

La séance est levée à 20h20.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire